

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU MOULIN TENUE LE LUNDI 15 AVRIL, À 18H30, À LA SALLE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

Présences

- Annie Campeau
- Isabelle Giroux
- Josée Marc-Aurèle
- Nathalie Breault
- Claudine Boucher
- Nathalie Bernier
- Nancy Julien
- Suzie Cadrin
- Valérie Ouellette
- Geneviève Papineau
- Liette Jodoin, directrice
- Linda Brodeur
- Mario Laroche
- Sylvie Ouellette
- Marie-Hélène Lavoie, directrice adjointe par intérim

Absences

- Brigitte Lasnier
- Sophie Léonard
- Isabelle Roberge, directrice adjointe

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (suivi, 2)

La présidente du conseil d'établissement, madame Josée Marc-Aurèle, nous adresse le mot de bienvenue.

Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 3)

CÉ-18-19-27

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Suzie Cadrin et secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 11 février 2019 (adoption, 5)

CÉ-18-19-28

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nathalie Breault et secondée par madame Annie Campeau,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du 11 février 2019.

4. Parole au public (information, 15)

Aucun public.

5. Suivis au procès-verbal (suivi, 5)

- Le programme Nager pour survivre

Madame Josée Marc-Aurèle nous informe que les dates retenues sont les 12 et 13 juin 2019. L'activité sera offerte aux groupes de 3^e année et possiblement aux élèves des groupes d'enseignement spécialisé pour le développement global.

Madame Josée Marc-Aurèle est en attente d'une confirmation pour le transport par autobus de la ville.

- Formation sur le budget

Madame Liette Jodoin nous informe de la tenue de la formation et demande si des membres du CÉ sont intéressés à la suivre.

6. Plan pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (approbation, 10)

Madame Liette Jodoin mentionne qu'elle a fait parvenir aux membres du CÉ la version courte ainsi que la version longue du plan pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Il n'y a pas eu de changement majeur, seulement une mise à niveau. Madame Liette Jodoin ajoute qu'il y a eu peu de situations d'intimidation au cours de l'année. Il s'agit plutôt de taquineries, de conflits ou de mésententes. Les définitions des différents termes ont été ajoutées au document à l'attention des parents.

CÉ-18-19-29

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Mario Laroche, secondé par madame Nancy Julien,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité le plan pour contrer l'intimidation et la violence à l'école pour 2019-2020.

7. Mode de vie (approbation, 5)

Madame Liette Jodoin nous explique que le personnel enseignant aura une rencontre avec monsieur Richard Robillard, lors d'un 4 à 6, le mercredi 15 mai 2019. Ce dernier est psychopédagogue, consultant et formateur. Cette rencontre est un premier pas vers la présentation du nouveau mode de vie qui se veut davantage positif et pédagogique.

Le même jour, monsieur Richard Robillard rencontrera également le personnel du service de garde en matinée et présentera une conférence aux parents du secteur de Ste-Julie qui ont été conviés en soirée (19 h).

Madame Liette Jodoin mentionne que le personnel de l'école se donne trois ans afin de s'approprier le nouveau mode de vie.

De plus, Madame Jodoin précise que les feuilles « coup de cœur » (initialement présentes dans l'agenda) seront produites en format « poster » et affichées dans les classes afin que le suivi par les enseignants soit plus facile.

CÉ-18-19-30

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Sylvie Ouellette, secondée par madame Nathalie Bernier,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité le mode de vie pour 2019-2020.

8. Règles de la Politique de frais chargés aux parents (discussion, 5)

Madame Liette Jodoin nous présente le document qui a été envoyé par la Commission scolaire des Patriotes (CSP) en provenance du MEES. Le document renferme les principes d'encadrement des frais demandés aux parents ainsi que les modalités d'application établies par l'école en respect de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers de la Commission scolaire des Patriotes*, adoptée par le Conseil des commissaires le 2 mai 2006.

Dans le cadre du CÉ, nous devons décider si nous conservons les montants suivants pour l'an prochain (2019-2020) :

- Pour chaque élève, la somme maximale à débourser par un parent **ne peut excéder 75 \$.**
- Pour les activités éducatives, complémentaires non obligatoires, **la somme maximale demandée aux parents ne peut dépasser 65 \$.**

Madame Liette Jodoin présente en complément le document de proposition aux normes réglementaires envisagées dans le cadre du projet de loi no12.

9. Balises concernant les coûts et le choix des activités complémentaires ainsi que les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels les élèves écrivent, dessinent et découpent (approbation, 10)

En référence à la présentation du point précédent, les membres du CÉ peuvent se prononcer.

CÉ-18-19-31

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Linda Brodeur, secondée par madame Claudine Boucher,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité les balises pour 2019-2020.

10. Consultation sur les critères de sélection du directeur de l'école (consultation à huis clos, 10)

Les membres du conseil d'établissement ont décidé de reconduire les critères de sélection établis en 2018-2019.

CÉ-18-19-32

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Annie Campeau, secondée par madame Nathalie Breault,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité les critères de sélection du directeur de l'école pour 2019-2020.

11. Choix du traiteur pour l'année à venir (approbation, 10)

Pour l'année 2019-2020, Madame Liette Jodoin propose de reconduire le contrat de service avec le même traiteur que cette année.

Madame Claudine Boucher mentionne que le personnel du service de garde ainsi que les parents utilisateurs sont satisfaits des services du traiteur. La nourriture est de bonne qualité et il y a très peu d'erreurs dans les livraisons.

CÉ-18-19-33

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nathalie Bernier, secondée par madame Nancy Julien,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité la reconduction du contrat du traiteur pour l'année 2019-2020.

12. COSP (approbation, 10)

Madame Marie-Hélène Lavoie, directrice adjointe en remplacement de madame Isabelle Roberge, explique le document concernant les COSP (Contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle). Cette planification est appliquée au 3^e cycle.

Madame Valérie Ouellette, enseignante, ajoute qu'au 3^e cycle, le travail se fait sur les trois axes de la connaissance de soi : scolaire, personnel, social. Par exemple, en 6^e année, ils ont fait un arbre généalogique des métiers. Les activités reliées aux COSP sont faites dans le cadre de différentes disciplines,

CÉ-18-19-34

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Suzie Cadrin, secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité la planification globale des COSP pour l'année 2019-2020.

13. Projet éducatif (approbation, 10)

Madame Liette Jodoin mentionne que nous avons reçu par courriel la version longue ainsi que la version courte.

Il a été possible de séparer les résultats des filles de 1^{re} année d'avec les élèves des classes spécialisées.

D'autre part, madame Liette Jodoin présente le plan d'action qui a découlé du projet éducatif.

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) adoptée le 17 novembre 2016;

Considérant que le nouvel article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

Considérant que l'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

Considérant que l'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif;

Considérant que l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet éducatif doivent être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire;

Considérant que l'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école;

Considérant que cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire;

Considérant qu'au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'école a tenu un tel processus de concertation;

Considérant la présentation du projet éducatif faite par la directrice et les échanges tenus lors de la rencontre du conseil d'établissement;

Considérant l'engagement de la direction de l'établissement en ce qui a trait à la gestion axée sur les résultats dans la lettre du 15 avril 2019;

Il est proposé par madame Linda Brodeur, secondée par monsieur Mario Laroche,

Que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif;

Que le projet éducatif soit transmis à la commission scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec la commission scolaire.

CÉ-18-19-35

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Linda Brodeur, secondée par monsieur Mario Laroche,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité le projet éducatif.

14. La vie à l'école (information, 5)

Madame Annie Campeau nous parle des activités du 1^{er} cycle :

- Ils ont reçu la visite d'un auteur de livre.
- 1^{re} et 2^e année : ils ont eu un atelier de fabrication de savons.

- 3^e année : les élèves de 6^e année sont venus les visiter dans le cadre de la publication de leurs textes.
- Il y a eu des échanges entre les élèves de 1^{re} et de 2^e année en sciences (ex. : planter des plants de tomates).

Madame Suzie Cadrin nous parle des activités du 2^e cycle :

- 4^e année : les animateurs de « Fous de nature » sont venus leur présenter un atelier sur les reptiles et les amphibiens (très intéressant).

Madame Valérie Ouellette nous parle des activités du 3^e cycle :

- 6^e année : suite aux formations reçues sur les ateliers d'écriture, ils élaboré des laboratoires d'écriture.
- 6^e année : ils sont en préparation de la collecte de sang d'Héma-Québec prévue le 3 mai.
- Art dramatique : la semaine dernière, les élèves de 5^e et 6^e année ont présenté leur pièce de théâtre à d'autres élèves.

15. Service de garde (information, 5)

Madame Claudine Boucher nous informe que toutes les activités sont présentées dans l'édition mensuelle du Moulinet. Elle nous fait un survol des activités à venir au service de garde.

- Il y a eu un « Tapis rouge » aujourd'hui, le 15 avril, dans le cadre de l'activité « Ciné action »
- Semaine prochaine (22 au 26 avril) :
 - o Ménage de la cour (Jour de la Terre) si la température le permet
 - o Journée verte « Je respecte l'environnement »
- Semaine des services de garde du 14 au 18 mai :
 - o Camion de crème glacée
 - o Hot-dogs
 - o Jeux avec les parents
 - o Journée jaune « Je joue pacifiquement » avec le service de limonade
- Ligue de ballon-chasseur
- Visite à la Maison des Jeunes

Les formulaires d'inscription au service de garde pour l'année 2019-2020 ont été envoyés aux parents. Cette étape est importante afin de connaître les effectifs nécessaires pour l'an prochain.
En terminant, le spectacle amateur aura lieu en juin.

16. Comité de parents (information, 5)

Madame Josée Marc-Aurèle nous informe du contenu de la réunion qui s'est tenue le mardi 2 avril 2019 :

- Présentation du nouveau colloque pour la FCPQ.
- Retour sur la consultation du projet de loi 12 sur la gratuité scolaire.
- Retour sur la consultation concernant l'intimidation.
- Survol du dossier sur les maternelles 4 ans.
- « Théâtre parmi nous », plus de 200 personnes y ont assisté.
- Prix FCPQ : nous avions jusqu'au 12 avril 2019 pour présenter une candidature. Nous avons donc présenté la candidature de madame Nancy Julien. Madame Nancy Julien est membre du CÉ et responsable de la bibliothèque de l'école depuis plusieurs années. Elle est toujours disponible pour offrir de son temps lors des activités scolaires, des sorties, à la journée du vaccin, etc. La candidature de la CSP sera choisie lors du prochain comité de parents.

CÉ-18-19-36

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Sylvie Ouellette, secondée par madame Claudine Boucher,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité de proposer la candidature de madame Nancy Julien.

17. Correspondance (information, 5)

Aucune correspondance.

18. Levée de l'assemblée (adoption, 1)

CÉ-18-19-37

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Suzie Cadrin et secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 43.

JOSÉE MARC-AURÈLE
Présidente du
Conseil d'établissement

LIETTE JODOIN
Directrice